

10 cents représentent \$1,300,000 ; voilà ce que nous avons fait gagner de plus aux cultivateurs canadiens. Cette loi ne leur était-elle pas avantageuse ? ne les protégeait-elle pas ? N'allez pas leur dire que la politique nationale établie en 1890 ne leur a pas ouvert un marché nouveau ; ils vous répondront que vous n'y entendez goutte. La politique nationale ayant eu pour résultat de permettre, au bout d'un an, aux cultivateurs canadiens de vendre leur lard à un prix rémunérateur, cette industrie prit un essor qui lui a fait atteindre ses proportions actuelles. C'est ainsi que le pays fut et est encore protégé contre l'importation du lard américain. Il s'en importe encore, il est vrai, et il conviendrait que le tarif fût modifié à cause des conditions nouvelles. Il s'importe encore trop de lard.

Ce que je viens de dire au sujet du lard peut aussi s'appliquer au beurre, au fromage et autres produits de la ferme. L'honorable député prétend que nous ne pouvons pas établir de droits protecteurs par rapport au beurre canadien. Eh ! mais, a-t-il oublié que nous avons établi une loi dans le but de mettre fin à l'importation de l'oléomargarine, de la beurrine et autres substituts du beurre qui faisaient concurrence à notre beurre sur le marché canadien ? Il y a quelques années, ses amis tentaient de s'attribuer le mérite d'avoir établi cette loi ; ils renouvelaient leur tentative il y a une couple d'années. Et l'honorable député nous demande comment on peut protéger le beurre canadien ? Qu'il n'aille jamais poser une question semblable aux cultivateurs canadiens. Vous pouvez, dit-il, établir des droits protecteurs par rapport à l'avoine. Or, l'année dernière, nous n'avons importé que 100,000 boisseaux, tandis que nous en avons produit plus de 100,000,000 de boisseaux ? D'où vient que nous en avons importé aussi peu ? De ce que nous avons établi un droit destiné à nous protéger contre l'importation de l'avoine américaine, importation qui se faisait par millions de boisseaux, et de ce que, grâce à ce droit protecteur, le cultivateur canadien est aujourd'hui maître de son propre marché. Et l'on ose encore venir prétendre qu'il est impossible de protéger nos cultivateurs.

Il est bon, M. l'Orateur, que les cultivateurs canadiens sachent quels sont en cette Chambre leurs amis et leurs ennemis. N'eût-il d'autre résultat que d'indiquer à la classe agricole le parti qui sert ses intérêts et celui qui les combat, le présent débat n'aurait pas été inutile. L'honorable député a dû assurément se faire l'écho du parti politique auquel il appartient, et des sentiments de ses collègues de la droite. Mais que peut attendre du gouvernement actuel la classe agricole du Canada ? Ces messieurs ne se sont-ils pas déclarés en faveur d'un tarif de revenu et opposés à la protection ? Pourquoi accordaient-ils plus de protection aux cultivateurs ? Le tarif actuel, disent-ils, vaut mieux que celui qui était en vigueur à notre arrivée au pouvoir, il nous donne un revenu plus que

suffisant : il est donc inutile que les cultivateurs nous demandent une plus grande somme de protection pour leurs produits maraichers ou autres. Nous ne sommes pas censés protéger les cultivateurs, a dit l'honorable représentant d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright). Autrefois, lorsque les cultivateurs vinrent demander au gouvernement d'établir un droit quelconque, quelle réponse leur fit-il ? Travaillez davantage, leur dit-il, et mangez moins. Voilà la seule consolation qu'il sut donner à ces pauvres gens que l'on dépouillait de leur marché naturel. Moins la classe agricole tardera à apprendre où se trouvent ses véritables amis, mieux ce sera pour elle ? Qui ne connaît cette parole de l'Écriture : "Demandez et vous recevrez" ? Les cultivateurs ont demandé protection, les horticulteurs en ont fait autant, mais le gouvernement, au lieu de leur donner du pain, leur a servi une pierre.

M. HEYD : Quand les cultivateurs sont-ils venus demander une plus grande somme de protection ?

M. SPROULE : Il y a quelques années à peine, j'accompagnais une députation venue demander au gouvernement, au nom des maraichers, l'établissement de droits plus élevés.

M. HEYD : Une députation de cultivateurs ?

M. SPROULE : Une députation composée de cultivateurs aussi bien que de maraichers. Ils ont fini par se fatiguer de réitérer leurs demandes, le gouvernement n'en faisant jamais aucun cas. N'ont-ils pas droit à certains égards ? Le pays compte plus de 412,000 cultivateurs et horticulteurs. Ne sont-ils pas assez nombreux pour mériter quelque attention ? Le tarif protège les manufacturiers, nous payons des primes aux producteurs de fer, aux fabricants de ficelle d'engerbage et à d'autres industries diverses ; mais la classe agricole, la classe la plus importante de notre population frappe en vain à la porte du parlement, et cela, parce que les destinées du pays sont actuellement confiées à des personnes opposées à la protection, à des partisans du libre-échange, dont l'honorable député de Brant et le Solliciteur général se sont fait les porte-parole ce soir. Le premier ministre lui-même n'a eu qu'un mot à dire à l'adresse des cultivateurs. Il nous est impossible, a-t-il dit, de nous porter à votre secours, parce que le budget sera déposé la semaine prochaine. A l'en croire, le présent débat aurait été provoqué en temps inopportun. Pourtant, jamais occasion ne fut plus favorable, et nous en avons profité pour attirer l'attention du gouvernement sur les besoins des horticulteurs et des cultivateurs avant que le ministre des Finances dépose son budget ; de cette façon, si le cabinet ne se rend pas au désir de cette partie de la population, il ne lui restera aucune excuse à prétexter.